

Publié le 14.02.2025



Orange le 14 mars 2025

à

**Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux**

Direction des Affaires Juridiques

Tel : 04.90.51.42.21

E mail : conseil-municipal@ville-orange.fr

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine séance publique du Conseil Municipal d'Orange, dont vous êtes membres, aura lieu le :

JEUDI 20 MARS 2025 A 09 H 00
ESPACE ALPHONSE DAUDET
(24 Avenue Antoine Pinay – 84100 ORANGE)

en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Pour votre complète information, les notes explicatives de synthèse sur les affaires soumises à délibération sont annexées à la présente convocation.

Vous en souhaitant bonne réception, et comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Maire,
Yann BOMPARD**



Place Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse - 04 90 51 41 41 - www.ville-orange.fr
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange



CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Liste des décisions prises par M. Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.
- Mise à disposition des agents
- Information : Liste des indemnités des élus
- Approbation du procès-verbal sommaire de la séance du Conseil municipal du lundi 3 février 2025

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Yann BOMPARD

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025
2. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE 2025 – DELIBERATION CADRE ANNUELLE POUR L'IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES D'UN MONTANT UNITAIRE INFÉRIEUR A 500.00 € TOUTES TAXES COMPRISES
3. REFACTURATION DES FRAIS DE STRUCTURE ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE ET LE BUDGET ANNEXE PARKING THÉÂTRE VILLE D'ORANGE
4. REFACTURATION DES FRAIS DE STRUCTURE ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE ET LE BUDGET ANNEXE SERVICE FUNÉRAIRE - CREMATORIUM
5. REFACTURATION DES FRAIS DE STRUCTURE ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE ET LE BUDGET ANNEXE SERVICE FUNÉRAIRE – POMPES FUNÈBRES
6. BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE 2025 – RESTITUTIONS PAR LE BUDGET ANNEXE MOBILITÉS DU PAYS D'ORANGE EN PROVENCE 2025 DE BIENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE D'ORANGE
7. DEMANDE DE SUBVENTION PRÉFECTURE - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION - EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION À ORANGE - ZONE NORD
8. DEMANDE DE SUBVENTION PRÉFECTURE - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION - EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION À ORANGE - ZONE SUD
9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE VAUCLUSE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION, DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION - INSTALLATION DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN-POSTE DE POLICE

10. RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE NÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE PAR LE CDG84

URBANISME

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

11. APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
12. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

CIMETIÈRE

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

13. REPRISES DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

CONSERVATOIRE

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse GALMARD

14. CONVENTION PARTENARIAT COLLÈGE JEAN GIONO

CULTUREL

Rapporteur : Monsieur Jonathan ARGENSON

15. BUDGET PRINCIPAL 2025 – RÉGIE DE RECETTES « EVENEMENTIEL » -
REMBOURSEMENT BILLETTERIE CAUTION - VILLAGE DE NOËL

URBANISME

Rapporteur : Madame Catherine GASPA

16. AUTORISATION D'URBANISME - DELEGATION DE SIGNATURE A UN ÉLU

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Madame Catherine GASPA

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « UNION JUDO ORANGE »
18. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » RELATIVE À LA GESTION ET LA MAÎTRISE DES CHATS ERRANTS
19. APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION " CHATS SANS TOI " ET LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU COUDOULET RELATIVE À LA GESTION ET LA MAÎTRISE DES CHATS ERRANTS